

NOTE DE SYNTHÈSE

Annexe à la délibération du Conseil de Communauté du 19 décembre 2014 : Plan d'occupation des sols valant Plan local d'urbanisme de Cassis - Approbation de procédure de modification n°4s.

Par arrêté du Président n°14/742/CC, en date du 16 octobre 2014, pris en application de la délibération du Conseil de communauté n° AEC 004-459/14/CC du 9 octobre 2014, a été engagée la procédure de modification du Plan d'occupation des sols valant Plan local d'urbanisme de la commune de Cassis.

Cette procédure vise, d'une part, à instaurer un emplacement réservé pour une servitude de mixité sociale, sur un terrain situé avenue Alphonse Daudet et d'autre part, à la mise à jour des annexes.

Ces adaptations, qui ne remettent pas en cause l'économie générale du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme, relèvent d'une procédure de modification qui a pu être conduite sous forme simplifiée telle que la prévoit le code de l'urbanisme.

Le projet de modification et l'exposé de ses motifs ont ainsi été portés à la connaissance du public en vue de lui permettre de formuler des observations et de recueillir ses avis pendant un mois.

Cette formalité a été effectuée du 27 octobre 2014 au 27 novembre 2014 inclus, en Mairie de Cassis, ainsi qu'au siège de la Communauté urbaine et sur leurs sites internet respectifs. A l'issue de la mise à disposition au public, aucune observation n'a été portée au registre.

Il convient que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole approuve la modification n°4s du Plan local d'urbanisme de Cassis.